

25 MARS 2008

Année 2008

Numéro 1



MARS 2008 N°1

Sommaire :

- Edito
- Réactif : fusion ANPE ASSEDIC
- Les expulsions locatives
- Journée d'étude sur la fusion ANPE ASSEDIC le 29 avril avec un représentant CGT ASSEDIC et Un rereprésentant CGT France Télé-com
- Lettre de demande de congé de formation syndicale

EDITO

Après un débat parlementaire mené à marche forcée pour répondre aux injonctions du Président de la République et du gouvernement, la majorité des députés et des sénateurs a adopté le 31 janvier 2008 la loi de fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, loi de privatisation d'un Établissement public de l'État et de démantèlement du régime d'assurance chômage.

Pour la CGT – ANPE, les dispositions législatives qui ont été votées confirment que toutes les raisons étaient réunies pour combattre cette fusion.

Par exemple, même l'amendement proposant que l'IRCANTEC soit le régime de retraite complémentaire de tous les agents de la nouvelle institution a, finalement, été rejeté par la commission mixte paritaire, à la demande du gouvernement. Contrairement à ce qui est écrit dans Alice après le vote de la loi, seuls ceux qui conserveront leur statut d'agent public seront assurés de rester à l'IRCANTEC. Cela nous conforte dans l'idée qu'on ne peut absolument pas croire la propagande de la Direction, . Pour ceux qui ont refusé de combattre la fusion, le maintien dans l'IRCANTEC était présenté comme le symbole de l'ancrage public de la nouvelle Institution. Conformément à sa logique de privatisation le gouvernement en a décidé autrement et a fait voler en éclat la crédibilité des discours rassurants qui ont été tenus pour freiner la mobilisation des agents contre la fusion.

Avec l'adoption de la loi faisant disparaître l'ANPE, une nouvelle phase de la bataille pour un service public répondant véritablement aux attentes de ses usagers s'est ouverte.

Plusieurs mois de négociations difficiles sont devant nous. La CGT – ANPE sera présente pour discuter avec les collègues et porter la défense du Service Public de l'Emploi : ce n'est pas parce qu'une loi est votée qu'elle doit s'appliquer ! La lutte est devant nous.

La CGT ANPE fera tout, avec le soutien des collègues, pour conserver des garanties collectives fortes en s'opposant au démantèlement du statut public des agents de l'ANPE.

La CGT – ANPE mettra tout en œuvre pour que ces négociations soient appuyées par la force de la mobilisation des personnels.

Nous invitons tous les personnels et les organisations syndicales à résister à ce rouleau compresseur.

l'esprit de conquête

Réactif : Fusion ANPE-ASSEDIC Conséquences pour les privés d'Emploi



La disparition des missions du service public,

La fusion établie de nouvelles règles de gestion comptable identiques à celles des entreprises, gestion de rendement, de remise à l'emploi non plus au service des demandeurs d'emploi mais au service d'intérêts financiers.

C'est la même institution qui inscrira, recevra contrôlera et paiera et sera donc juge et parti.

Avec des conséquences dramatiques pour les salariés privés d'emploi

La mise en place d'un profilage qui consiste à :

- 1) Placer immédiatement les demandeurs d'emploi considérés comme « employables » (y compris pendant le préavis), accentuation de la pression à reprendre un emploi précaire ne correspondant pas forcément aux métiers souhaités, à un salaire correct, avec pour appui les nouvelles sanctions promises par le chef de l'état, deux refus d'emploi ou de formation conduiront à la radiation.
- 2) Ceux considérés comme éloignés de la reprise d'emploi (RMISTE API handicapés), seront obligés

d'accepter l'insertion qui leur sera proposé sous peine de radiation ou suppression d'allocation.

- 3) Le secteur privé au travers de ses entreprises intègre l'insertion aux fins d'employer les personnes concernées aux moyens d'exonérations de rémunérations indignes intégrant à la place du salaire, l'indemnisation c'est donc la mise en place du travail obligatoire non rémunéré par le patronat.
- 4) **Les conséquences sur la protection sociale des salariés** seront, la non cotisation pour la retraite, la maladie, la sécurité sociale et le chômage et donc plus aucune protection, c'est un recul inacceptable.

Fusionner les deux institutions reviendra à ne plus avoir comme seul objectif que la recherche effrénée de rendement financier par la sortie du chômage à n'importe quel prix radiation, placement forcée etc...

Les conséquences internes pour les agents de l'ANPE :

- Perte de la mission de service public ;

La lettre de REACTIF
Éditée par le Comité
National des Privés
d'Emploi

**Syndicat CGT des
Privés d'Emploi et
Précaires /69.**

**Union Locale ^{1,2,4}.
31 rue Quivogne
69002 Lyon.**

**Permanences le
jeudi de 14h00 à
17h30.**

**Tél. :04 78 42 34
04**

Suite de Réactif : Fusion ANPE-ASSEDIC *Conséquences pour les privés d'Emploi*

- Perte de leur statut
- Réduction d'effectifs
- Perte de la neutralité des agents due aux objectifs de résultats découlant de la mise en œuvre de la fusion.

De ces nouvelles réalités découlera une pression constante sur les chômeurs, aggravera les conditions d'accueil, les rendez vous ne pourrions plus être déplacés, le privé d'emploi sera aux ordres de l'institution transformée en office de placement et non plus de service public proposant des offres d'emploi et d'accompagnement.

Cette fusion aura pour conséquence la fermeture d'antennes ASSEDIC et d'agences locales ALE ce qui aggravera les problèmes de mobilité, déjà constatées par la mise en place des ANPE par branche professionnelle et non plus par territoires.

Les nouvelles dispositions, (modernisation du marché du travail) vont introduire de nouvelles catégories de salariés précaires dans les entreprises.

Ses salariés ne feront pas partie des effectifs des entreprises, pas de vote dans les IRP, DP, avantages acquis, porter leurs revendications, exister pleinement dans l'entreprise. Pire il seront mis en concurrence des autres salariés.

Au regard des ces réalités contraires à nos intérêts, comment- faisons nous avancer nos revendications dans l'intérêt de chaque salarié privé d'emploi et précaires ?

Le service public de l'emploi, fournira désormais aux entreprises des travailleurs façonnés selon leurs besoins, il n'y aura plus de solidarité, de garanties à tout un chacun, quelque soit ses origines sociales et culturelles, quelque soit son lieu d'habitation.

C'est la remise en cause frontale de nos dix droits, des droits inaliénables garantissant la dignité la vie.

Toutes ces réformes transforment en profondeur, notre pays et son organisation sociale, le monde du travail, pour modeler notre société, en adéquation avec l'économie libérale et ces thèses antisociales.

Malgré le vote de la loi nous devons tout faire pour empêcher sa mise œuvre.



La lettre de REACTIF
Éditée par le Comité National des Privés d'Emploi

CGT ANPE du Rhône

CGT ANPE RHONE

6 av du château de Gerland

69007 LYON

Téléphone : 04 37 27 00 26

Messagerie : cgt.anpe.rhone@gmail.com

Blog : <http://cgt-anpe-rhone-alpes.hautetfort.com>

hautetfort.com

l'esprit de conquête

*Non aux expulsions locatives
(déclaration de la confédération CGT)*

Formation Syndicale

Fusion, statut public et convention collective : les enjeux.

Mardi 29 avril 2008

Contact : laurent.signerin@anpe.fr

Voir les documents ci joints

Demande de congé de formation syndicale en page 6

A déposer avant le 29 Mars 2008

La crise du logement n'a jamais été aussi grave

La production massive de logements sociaux est une exigence pour assurer le droit au logement pour Tous ! A partir du samedi 15 mars 2008 c'est le retour des expulsions. Cette lourde menace pèse sur 120 000 familles. Les populations les plus démunies sont les 1ères victimes de cette pratique inhumaine. Se loger, pour les salariés, les chômeurs, les retraités les étudiants, relève de plus en plus du défi ! Accéder à un logement décent est une préoccupation prioritaire pour les 1.4 millions de familles en attente de logement social dont 40% remplissent les conditions de demandeurs prioritaires.

La crise du logement n'a jamais été aussi grave ! 6 millions de personnes sont en situation de mal-logement vivant dans un habitat dégradé, surpeuplé, hébergé chez un tiers... 100 000 personnes sont sans abri dont 30% sont salariés et vivent au quotidien le stade ultime de l'exclusion, celui de ne plus avoir de toit. Bas salaires, précarité et chômage ont multiplié ces situations.

Depuis 30 ans le quasi abandon de financement public dans la production de logements sociaux et les politiques successives de cadeaux fiscaux aux bailleurs privés (loi De Robien – loi Borloo) ont provoqué cette situation.

Le pays affiche un déficit de 900 000 logements dont 600 000 logements sociaux.

Le coût des loyers a explosé : la part moyenne consacrée au logement dans le budget des familles est de 24,7%, voire de 40 à 50% pour un salarié au SMIC.

La ségrégation sociale s'accroît, malgré la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (loi SRU) imposant aux communes de plus de 50 000 habitants de disposer à minima de 20% de logements sociaux.

En 2008, le gouvernement persiste dans sa politique de régression sociale. Sarkozy propose la vente de 40 000 logements/an et la remise en cause du droit au maintien dans les lieux à chaque renouvellement de bail. Cela conduirait inexorablement à jeter de nouvelles familles à la rue.

Sous couvert de concurrence libre et non faussée le gouvernement s'apprête à céder aux injonctions de la commission européenne et à réformer la distribution du livret A.

Si la distribution du Livret A était banalisée, le patronat bancaire, exempt de toute mission de service public, s'en servirait pour détourner les fonds de l'épargne populaire vers la spéculation financière.

Les conséquences seraient désastreuses : Pour le financement du logement social qui repose quasi exclusivement sur les fonds collectés par la Caisse des Dépôts et Consignation, provenant du livret A ; Pour la lutte contre les exclusions bancaires, le livret A constitue pour les plus démunis, l'accès aux moyens de paiement et pour 420 000 personnes, le seul accès au droit au compte.

La CGT rejette cette banalisation, propose le maintien et le développement de ce financement du logement social, des missions de service public et d'intérêt général de la CDC et de la Poste.

Dans quelques jours, la CGT présentera ses propositions dans un « Mémoire contre la banalisation du livret A, pour le financement du logement social ».

Pour la CGT, agir pour le droit au logement pour tous est une priorité ! Il faut arrêter les expulsions, les coupures d'eau, d'électricité, de chauffage, dans le parc privé comme dans le parc public, il faut répondre aux situations d'urgence. La quittance (loyer et charges) des locataires ne doit pas excéder 20% de leurs revenus ; Il faut que chaque entreprise cotise au 1% logement et que celui-ci contribue efficacement à la réponse aux besoins des salariés.

Quand pour les salariés les loyers flambent, pour les patrons les aides financières et les exonérations de cotisations sociales se multiplient. Les moyens existent pour produire tout de suite 120 000 logements sociaux par an pendant 5 ans.

La CGT

ANPE Rhône-Alpes

appelle l'ensemble du personnel de la région à participer à une

JOURNEE D'ETUDES
MARDI 29 AVRIL 2008

de 9h à 17h

Bourse du Travail
Salle E 2° étage
Place Guichard 69003 LYON

A L'ORDRE DU JOUR :

➤ **La fusion ANPE/ ASSEDIC :**

- Quelles conséquences ?**
- Quel avenir pour le personnel ?**
- Pour quel service public de l'emploi ?**

Un représentant de la CGT Assedic et un représentant de la CGT Télécom seront présents.

Contact : laurent.signerin@anpe.fr



Union Régionale CGT-ANPE
Rhône-Alpes

Le :.....

Monsieur le DDA

s/c du DALE de

Demande de congé de formation syndicale.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter le :...29

AVRIL 2008.....

Afin de participer à une journée de formation syndicale organisée par la Formation Syndicale CGT cette session aura lieu :

A LA BOURSE DU TRAVAIL

Salle E

Place Guichard

69003 Lyon (Metro Guichard, Bourse du Travail)

Veillez agréer Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Signature